

## Réunion du 30 septembre 2020

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Marc ROUFFY, Maire, le **30 septembre 2020 à 19h00**.

**11** Présents : **ROUFFY** Marc, **DE SOUZA** Pascal, **DEPONT** Joëlle, **BERTRAND** Danielle, **RAVEAU** Bernard, **NOULHIANE** Jocelyne, **BRUN** Caroline, **PIQUE** Fernand, **LANDUREAU** Marc, **BLAIN** Bernard, **TOSI** Alberto.

**2** Absents excusés : **JACQUET** Magali, **BELLINO** Corinne.

**1** Absent non excusé : **JOENNEY** Vincent.

### 1/ Travaux Centre Socio Culturel - choix de l'architecte

Une consultation a été lancée pour faire appel à un maître d'œuvre afin d'organiser au mieux les travaux nécessaires à l'amélioration du Centre Socio Culturel qui a ouvert ses portes en 1989 après 4 années de travaux réalisés en partie par des bénévoles.

Cependant, quelques travaux d'amélioration sont nécessaires afin de le rendre incontournable et moins énergivore :

- Remettre une partie du sol de la salle (face sud) au même niveau que le reste,
- Revoir l'ensemble de l'étanchéité de la couverture (fuites éparses),
- Installer des aubettes fixes extérieures sur la face sud afin de diminuer les effets des rayons lumineux,
- Installer un chauffage réversible pour atténuer la chaleur en saison chaude,
- Remplacer les tubes fluorescents par des tubes led et toutes les ampoules d'éclairage par des led,
- Installer un arrêt général de l'éclairage au niveau du vestiaire à l'entrée,
- Remplacer les fenêtres trapézoïdales en 3 parties en polycarbonate,
- Revoir l'ensemble de l'étanchéité des fermetures,
- Revoir le système de sonorisation,
- Améliorer la scénographie par des potences et des mâts,
- Remplacer les rideaux de scène et de la salle,
- Revoir l'éclairage extérieur avec détecteur de passage sur les cheminements piétons vers le centre-bourg et le parking de la salle.

3 lettres de consultation de maître d'œuvre ont été envoyées :

	Estimation des travaux	% honoraires	Montant honoraires
LE NAHENEC	n'a pas donné suite pour cause de surcharge de travail		
Labo'52	280.000 € HT	9,5 %	26.600 € HT
Yann PASQUIER	240.000€ HT	10 %	24.000 € HT

Après avoir pris connaissance des devis, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de Yann PASQUIER.

### 2/ Aménagement du Champ de Foire - WC

Suite à de nombreuses demandes, des WC automatiques devraient être installés sur le Champ de Foire.

3 sociétés ont déposé des devis avec option pour une dalle bétonnée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, choisit la société SAGELEC pour 33.190 € HT et sollicite des subventions auprès du FAR et de la DETR.

### 3/ Rapport Prix et Qualité du Service Public de l'Eau Potable

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ce rapport annuel qui rend compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée.

### 4/ Rapport Prix et Qualité du Service Public de l'Assainissement Collectif

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ce rapport annuel qui rend compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée.

### 5/ Personnel Communal : contrat saisonnier

L'agent technique qui effectue le ménage et la garderie du matin à l'école est actuellement employé sous un contrat lié au surcroît d'activité. Ce dernier ne peut excéder 12 mois et doit observer une interruption de 6 mois avant de pouvoir y recourir à nouveau.

Pendant cette interruption, un contrat saisonnier peut être réalisé dans la limite de 6 mois.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte de conclure un nouveau contrat avec cet agent technique.

## **6/ Agence Technique Départementale - élection d'un délégué**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Pascal DE SOUZA comme délégué à l'ATD qui apporte à ses membres une assistance technique dans le domaine de la voirie (assistance à la gestion du domaine public routier communal, à la programmation des travaux d'entretien, à la gestion des ouvrages d'art, à la mise en œuvre de petits travaux d'investissement afin de permettre la réalisation de petites opérations d'investissement dont le montant serait limité à 30.000 € HT par an).

## **7/ CNAS : élection d'un délégué**

Les collectivités territoriales ont l'obligation d'offrir des prestations sociales à leurs employés : la Commune adhère au CNAS depuis plusieurs années.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Danielle BERTRAND comme déléguée au CNAS.

## **8/ SDEI - état des sommes dues**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, charge le SDEI de collecter la somme de 212 € au titre de l'occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité.

## **9/ GRDF - Redevance d'Occupation du Domaine Public**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la redevance de 154 € au titre de l'occupation du domaine public communal par les ouvrages de distribution du gaz naturel.

## **10/ Taxes Foncières sur les propriétés non bâties - avis de dégrèvement**

Suite aux pertes de récolte relative à la sécheresse d'août 2019, des montants allant de 1 à 13 € par parcelle, seront rétrocédés aux exploitants des communaux d'Onzay.

## **11/ Association « cantine des écoles publiques » de Châtillon - participation repas**

Cette association demande de participer aux frais de cantine de 3 élèves domiciliés à Palluau dont 2 scolarisés en ULIS et 1 en CM1 pour un montant de 1.428 € (estimation de 140 jours à 3,40 € le repas).

Après avoir rappelé que seuls les frais de fonctionnement sont à la charge de la Commune de résidence et non les frais de garderie et de cantine qui restent à la charge de la famille, le Conseil Municipal, à l'unanimité, refuse de donner suite.

## **12/ Syndicat Départemental des Transports Scolaires - participation de Villegouin**

La Commune règle entièrement la cotisation relative au contrat d'assurance des élèves transportés ainsi que la cotisation au Syndicat.

- en 2019, l'assurance s'élevait à 84 € (montant forfaitaire)
- en 2019, la cotisation s'élevait à 468 € (montant forfaitaire)

Une délibération en 2009 demandait le partage des frais en 2, mais rien n'a été réclamé depuis au moins 7 ans.

Après avoir rappelé que Palluau établit les circuits avec les horaires, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de demander une participation à la Commune de Villegouin (circuit le plus long).

## **13/ Rénovation de la gare de Lucay-le-Mâle**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, refuse de participer au bon de souscription sur le motif que cela n'apporte rien à la Commune mais laisse à disposition des habitants les bons de souscription.

Le Maire,

Marc ROUFFY